



Mon propriétaire me vend de l'électricité ?

Par **Argiope**, le **11/10/2009** à **21:51**

Bonjour,

Nous sommes locataires d'une maison depuis un an.

Lors de la signature du bail, notre propriétaire nous a assuré que l'eau et l'électricité étaient compris dans les charges, et aujourd'hui ils nous réclament de l'argent sur notre consommation d'électricité qu'ils jugent excessive.

Le bail dit :

Loyer mensuel = 950

Provisions sur charges = 100 euros , entre parenthèses EDF + eau

Total = 1050 euros par mois.

Clauses particulières : compteur EDF au nom de la SCI

Sur l'état des lieux : pas de relevé de compteur à notre arrivée.

Nous n'avons aucune facture d'électricité, ni d'eau.

Nos propriétaires sont-ils dans leur droit ? Devons-nous payer ce qu'ils nous demandent ?

Nous vous remercions pour votre attention.

Par **JURISNOTAIRE**, le **12/10/2009** à **17:45**

Bonjour.

Votre propriétaire est effectivement bien en droit de vous demander un complément d'apurement de charges, dans la mesure où vos dépenses effectives cumulées d'eau et d'électricité dépassent les 100 €. mensuels provisionnés par le bail.

Toutefois, il ne peut exiger ce complément qu'en vous fournissant les relevés justificatifs de vos consommations.

Existerait-il des compteurs qui seraient communs à plusieurs logements?

Effectivement, il est surprenant qu'il n'y ait pas eu d'arrêté de relevé des chiffres des compteurs lors de la prise de possession.

Je vous invite à ne payer de complément de charges, qu'au vu des justificatifs.

Par **Argiope**, le **18/10/2009** à **18:57**

Bonjour et merci pour votre réponse.

Nous avons vu le propriétaire hier matin, il nous a présenté les factures EDF et nous avons fait les calculs ensemble. La somme n'était pas aussi astronomique que ce qu'il pensait au départ car il fallait effectivement déduire la facture du voisin. Ouf.

Nous avons payé ce que nous devons et nous nous sommes quittés en bons termes.

Nous vous remercions pour votre aide.

Cordialement.

Argiope.